

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2020

DON DE CONGÉS PAYÉS MEMBRES SECTEUR MÉDICO-SOCIAL - (N° 3020)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
M. Blanchet

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 1, substituer au mot :

« concerné »

le mot :

« concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel